



## Le pouvoir de l'humanité

XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale  
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

8-10 décembre 2015, Genève



### LA VIOLENCE SEXUELLE ET SEXISTE – ACTION COMMUNE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION

Commission C

#### Objectifs

La violence sexuelle et sexiste dans les situations telles que les conflits armés et les catastrophes a des effets dévastateurs sur les victimes, leur famille et leur communauté. Prévenir et mettre un terme à cette violence, protéger les personnes qui y ont survécu et répondre adéquatement à leurs besoins est une préoccupation humanitaire majeure.

Les conséquences alarmantes sur le plan humanitaire des actes de violence sexuelle et sexiste inquiètent au plus haut point la communauté internationale. Certains aspects de la question ont déjà été abordés aux XXVI<sup>e</sup><sup>1</sup>, XXVII<sup>e</sup><sup>2</sup>, XXX<sup>e</sup><sup>3</sup> et XXXI<sup>e</sup><sup>4</sup> Conférences internationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale).

Malgré ces efforts, la violence sexuelle et sexiste demeure une réalité inquiétante dans les situations telles que les conflits armés et les catastrophes.

Aussi le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) ont-ils décidé de porter cette question à l'attention de la XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale sous la forme d'une résolution.

La Conférence internationale est un forum mondial unique en son genre, où sont discutées des questions humanitaires particulièrement urgentes. Ce débat en plénière consacré à la question de la violence sexuelle et sexiste offre l'occasion de réunir les États parties aux Conventions de Genève de 1949 et toutes les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) – qui sont souvent les premières à intervenir et les dernières à partir – pour en discuter.

La commission sur la violence sexuelle et sexiste saluera les initiatives qui ont été entreprises par les organisations internationales, régionales et nationales pour remédier à ce problème. Elle examinera brièvement **la nature des actes de violence sexuelle et sexiste commis dans les situations telles que les conflits armés et les catastrophes** dans différents contextes et dans différentes régions.

Le groupe d'experts privilégiera les approches axées sur les victimes et les survivants de cette violence, tout en relevant les lacunes et en saluant les progrès réalisés dans le cadre des efforts engagés pour en venir à bout. Il se posera également la question de savoir comment nous mobiliser pour mettre en place un cadre capable de garantir une prévention,

<sup>1</sup> Résolution 1 (« Droit international humanitaire : passer du droit à l'action. Rapport sur le suivi de la Conférence internationale pour la protection des victimes de la guerre ») et résolution 2 (« La protection de la population civile en période de conflit armé »).

<sup>2</sup> Résolution 1 (« Adoption de la Déclaration et du Plan d'action »).

<sup>3</sup> Résolution 3 (« Réaffirmation et mise en œuvre du droit international humanitaire – Préserver la vie et la dignité humaines dans les conflits armés »).

<sup>4</sup> Résolution 2 (« Plan d'action quadriennal pour la mise en œuvre du droit international humanitaire ») et résolution 6 (« Inégalités en matière de santé, en particulier en ce qui concerne les femmes et les enfants »).

une protection et une assistance efficaces aux niveaux local et international. Le groupe d'experts rappellera que **la violence sexuelle et sexiste peut se produire dans toutes les situations telles que les conflits armés et les catastrophes**. Il examinera la manière dont le phénomène se manifeste dans différentes régions, et rappellera aux participants les interdictions existantes au titre de droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, lorsqu'applicables, ainsi que la valeur ajoutée unique qu'ont le Mouvement et la Conférence internationale dans le traitement de questions comme celles-ci.

### Présidence et groupe d'experts

#### **Présidente :**

S.E. Mme Nazhat Shameem – Ambassadeur de la République de Fidji auprès des Nations Unies à Genève

#### **Experts :**

- S.E. Mme Vesna Batistic Kos – Ambassadeur de la République de Croatie auprès des Nations Unies à Genève (8 et 9 décembre)
- Mme Moamena Kamel – Secrétaire générale, Société du Croissant-Rouge égyptien (8 et 9 décembre)
- Mme Elizabeth G. Ferris – Directeur de recherche à la Georgetown University et chargée de recherche invitée à la Brookings Institution (8 décembre) (à confirmer)
- Mme Soyata Maïga (Mali) – Rapporteur spécial sur les droits de la femme, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (9 décembre)

### Questions-guides

- Comment optimiser l'accès des survivants à un ensemble de services de soutien aux victimes, et améliorer la qualité de ces services ? Comment proposer une réponse holistique, tout en élaborant des stratégies pour combattre la violence sexuelle dans les situations telles que les conflits armés et les catastrophes ?
- Comment mieux tirer profit de la complémentarité entre les composantes du Mouvement, ainsi que des partenariats avec les États et autres parties prenantes ?
- Comment veiller à une meilleure mise en œuvre des cadres internationaux existants qui interdisent les actes de violence sexuelle et sexiste, par exemple en renforçant les cadres juridiques nationaux ?

### Détails pratiques

La Commission se réunira à deux reprises, mais les questions-guides et les modalités seront identiques pour les deux séances ; seuls différeront les combinaisons de langues.

#### **Horaires et salles :**

- 1<sup>ère</sup> séance : mardi 8 décembre, 15h00-17h00, salle 2
- 2<sup>e</sup> séance : mercredi 9 décembre, 10h00-12h00, salle 2

#### **Langues :**

- 1<sup>ère</sup> séance : anglais, espagnol, russe
- 2<sup>e</sup> séance : anglais, arabe, français

### Liens vers les documents de travail officiels

- « La violence sexuelle et sexiste – Action commune en matière de prévention et d'intervention » : projet de résolution et document de référence (établis conjointement par le CICR et la Fédération internationale pour la XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale) [http://rcrcconference.org/wp-content/uploads/sites/3/2015/10/32IC-DR-and-report-on-Sexual-and-gender-based-violence\\_FR.pdf](http://rcrcconference.org/wp-content/uploads/sites/3/2015/10/32IC-DR-and-report-on-Sexual-and-gender-based-violence_FR.pdf)